

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies. ×

[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

**ÉTAT DE VAUD**

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

# 23\_QUE\_15 - Simple question Olivier Petermann - Autorisations de tirs du loup délivrées par la Confédération.

Séance du Grand Conseil du mardi 21 mars 2023, point 2.12 de l'ordre du jour

## Texte déposé

Ces derniers jours, j'ai été contacté par des éleveurs qui pratiquent l'estivage dans le Jura Vaudois, dont je fais aussi partie, car ils sont déjà dans la crainte pour la saison 2023. Ceci d'autant plus que durant cet hiver, les loups ont commis des prédations et des attaques aux abords des fermes et même à l'intérieur. Si le loup se montre opportuniste durant cette période et à proximité des habitations, je n'ose pas imaginer les dégâts qu'il fera pendant cette saison d'estivage.

Dès lors, j'ai l'honneur de poser au Conseil d'État la question suivante :

- Le Canton a-t-il effectué tous les tirs de loups autorisés par la Confédération, sachant que ces autorisations de tirs prendront fin le 31 mars 2023 ?

Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse.

## Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6  
1014 Lausanne

[+41213160500](tel:+41213160500)

[info.grandconseil(at)vd.ch](javascript:linkTo\_UnCryptMailto(%27qempxs.mrjs2kverhgsrwimpDzh2g!%27);)

[Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse)